

**REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND LANGRES

**DEC-BD-2024-15**

**MISE A DISPOSITION A TITRE ONEREUX**

**Hôtel d'entreprises de SABINUS – Bureau 3.1 - Rue Louis Lepître – Zone d'activité du Sabinus - 52200 LANGRES**

**Convention d'occupation du domaine public entre l'entreprise « Elite Chauffage » et la Communauté de Communes du Grand Langres**

**Conclusion**

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

**VU** les statuts de la Communauté de Communes du Grand Langres,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n° 2020-57 en date du 16 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le Président l'autorisant à décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

**VU** le projet de convention d'occupation du domaine public, pour la mise à disposition du bureau 3.1 sis à l'Hôtel d'entreprises de SABINUS à intervenir entre l'entreprise « ELITE CHAUFFAGE », domiciliée rue Louis Lepître 52200 Langres et la Communauté de Communes du Grand Langres,

**CONSIDERANT** que la Communauté de communes du Grand Langres est propriétaire d'un bâtiment, dit « Hôtel d'entreprises de SABINUS » sis rue Louis Lepître 52200 Langres,

**CONSIDERANT** qu'afin de renforcer le développement économique du secteur de Langres, l'Hôtel d'Entreprises a pour objet non seulement de mettre à disposition des entreprises des locaux à usage d'ateliers et de bureaux,

**CONSIDERANT** que l'entreprise « ELITE CHAUFFAGE » souhaite occuper le bureau 3.1 de l'Hôtel d'entreprises de SABINUS à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021,

**CONSIDERANT** qu'il convient de formaliser la conclusion de cette occupation du domaine public de la Communauté de communes du Grand Langres à titre onéreux,

**DECIDE**

**Article 1er** : De procéder à la conclusion d'une convention d'occupation du domaine public de la Communauté de Communes du Grand Langres, pour la mise à disposition du bureau 3.1 de l'Hôtel d'entreprise de SABINUS sis rue Louis Lepître à Langres, à intervenir entre l'entreprise « ELITE CHAUFFAGE » et la Communauté de Communes du Grand Langres.

La convention à commencer à courir rétroactivement à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 pour une durée de trois ans, moyennant une redevance mensuelle de 204,57 € hors taxes et le paiement de charges individuelles et communes.

**Article 2** : M. le Directeur Général des Services et M. le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Décision qui sera transmise à Mme la Préfète de la Haute-Marne au titre du contrôle de légalité.

**Article 3** La présente Décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE ou via [www.telerecours](http://www.telerecours) dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication ou notification.

Fait à Langres, le 29 avril 2024



Jacky MAUGRAS

Jacky MAUGRAS  
2024.04.30 18:01:52 +0200  
Ref:6432289-9623351-1-D  
Signature numérique  
le Président